

**Comité de Pilotage Local NATURA 2000
du site des Coteaux du Lizet et de l'Osse à Montesquiou
du 19 Mars 2019**

Compte - Rendu

Le comité de pilotage local chargé de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs NATURA 2000 du site des *Coteaux du Lizet et de l'Osse* s'est réuni le 19 Mars 2019 à 14h00, à la salle des fêtes de Saint-Arailles, sous la présidence de Bernard LASPORTES, maire de Saint-Arailles.

Etaient présents :

- Mme. **BELVEZE** Aurélie, chargée de mission NATURA 2000 à l'ADASEA 32, animatrice du site
- M. **DE RE** Jérémie, Représentant Chambre d'Agriculture du Gers, Président des Jeunes Agriculteurs
- M. **DUDEZ** Philippe, Directeur du PETR Pays d'Armagnac
- Mme. **DUVERGER** Axelle, Chargée de missions à l'ADASEA 32
- M. **FRAIRET** Robert, Conseiller Départemental et Président de la Communauté de Communes d'Artagnan Fezensac
- M. **GUYON** Philippe, Agence Française de la Biodiversité du Gers
- M. **JARDINE** Laurent, chargé des Espaces Naturels Sensibles au Conseil Départemental du Gers
- M. **LASPORTES** Bernard, Maire de Saint Arailles, Président du Comité de pilotage et éleveur sur le site
- M. **LEBLANC** Franck, DDT32, Service Territoire et Patrimoine, Unité Environnement
- Mme **LEPRUN** Sandrine, directrice CPIE Pays Gersois, en charge de la valorisation pédagogique du Site
- M. **NAUTA** Reinout, agriculteur à Saint-Arailles et **UIEMOTH** Noëlle, stagiaire
- M. **PRUD'HOMME** François, Botaniste phytosociologue au Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP)
- M. **ROUSSEL** Thomas, Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) 32
- Mme. **SETH** Susan, Conseillère communale à Saint-Arailles
- M. **SIRVEN** Bruno, Arbre et Paysage 32
- Mme **VASSELIN** Laurie, chargée de mission NATURA 2000 à l'ADASEA 32, animatrice du site
- M. **VERRET** Etienne, Maire de Montesquiou
- M. **VICAN** Éric, chargé des Sports de Nature au Conseil Départemental du Gers
- M. **VUILLEMIN** Jean-Claude, Président de l'Office du tourisme d'Artagnan Fezensac

Etaient excusés :

- M. **CHAMPAILLY** Ludovic, Conseiller forestier au Centre Régional de Propriété Forestière (CRPF), antenne du Gers, en charge de l'appui technique forestier sur le Site
- Mme. **DEVELAY** Anne-Marie et Mme. **LAMANDE** Nathalie de la DREAL Occitanie
- Mme. **DRIEU** Christelle, Fédération de pêche du Gers
- Mme **GRAIL-DUMAS**, Sous-préfète de Mirande
- M. René **LOUBET**, Président de la Fédération de Pêche du Gers

- Mme **PERROT** Anne, Cheffe du Service Agriculture et Développement Rural, Direction Territoires et Développement Durable au Conseil Départemental du Gers

Bernard LASPORTES, Président du Comité de Pilotage Local souhaite la bienvenue et remercie les participant.e.s. Il dresse la liste des excusé.e.s. Il excuse notamment la sous-préfecture de Mirande et souligne la venue de l'ex-préfète l'an passé.

Il remercie particulièrement l'ADASEA du Gers (Association de Développement, d'Aménagement et de Services en Environnement et en Agriculture) et le CPIE Pays Gersois (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), animateurs du Site N2000 pour le travail effectué ; le Conseiller Départemental, le président de l'Office du Tourisme pour leur présence.

Il lance un tour de table où chacun se présente.

On notera que **Franck LEBLANC** succède à Michel LANS de la DDT32 et que **Éric VICAN**, nouvellement arrivé au sein du service des Sports de Nature participe à la place de Gérard CAMLONG.

Laurie VASSELIN présente l'ordre du jour sur la base du diaporama :

Préalable : contexte et objectifs sur le site - 10 min

A – Bilan d'activité 2018-19 et perspectives 2019-20

1. Actions et résultats - 45 min
2. Perspectives et discussions - 15 min

B – Focus sur :

1. Parc Naturel Régional et Natura 2000 - 20 min

Discussions animées par Adasea 32

1. Comment valoriser les produits issus des systèmes herbagers extensifs ? - 20 min

Présentation de l'étude menée pour le Grand Auch par A. Duverger

PREALABLE : CONTEXTE ET OBJECTIFS

Aurélie BELVEZE présente le Site, les enjeux, le dispositif Natura 2000. Elle rappelle que les membres du COPIL sont fixés par arrêté préfectoral. Elle souligne que le CRPF apporte un appui technique sur les diagnostics forestiers dans le cadre de l'animation N2000 depuis 2018.

A. BILAN D'ACTIVITE 2018-19 ET PERSPECTIVES 2019-20

I. Bilan de la contractualisation

Laurie VASSELIN explique brièvement les différents outils Natura 2000 à disposition et leur principe :

- Les Mesures Agri-Environnementales et Climatiques pour les agriculteurs (MAEC),
- Les contrats forestiers pour les exploitants forestiers,
- Les contrats avec les propriétaires (Ni agricoles Ni forestiers),
- La Charte N2000 pour les collectivités propriétaires et propriétaires de parcelles.

Elle présente le bilan chiffré et illustré de la contractualisation faite en 2018 et de tous les contrats en cours depuis 2015 (cf. diaporama).

Aurélie BELVEZE précise le travail mené avec ENEDIS suite au broyage d'une haie sous une ligne électrique dans un autre Site Natura 2000, notamment les discussions sur la possibilité de signer une Charte. L'outil ne semble pas approprié.

Elle rappelle que les agriculteurs engagés en MAEC qui le souhaitent peuvent demander l'exonération sur la part communale du foncier non bâti. Mais que la loi de finance ne prévoit le remboursement des communes qu'à hauteur de 22,39%.

La nouvelle Loi de finance parle d'une dotation aux communes dont le territoire est couvert à plus de 75 % par un site Natura 2000.

Franck LEBLANC n'a pas de nouvelles plus récentes à ce sujet.

Etienne VERRET précise que ce n'est pas le cas de Montesquiou (moins de 75%)

Laurie VASSELIN ajoute que Saint-Arailles n'est pas concernée non plus.

Le bilan global des engagements en cours sur le Site est présenté :

- 17 dossiers MAEC - 359 ha engagés (335 ha sur Site)
- 2 contrats Ni-Ni - 18% du Site N2000
- 1 charte - 29% de la surface agricole

Soit 43% des prairies d'intérêt communautaires, 34% des landes, 58% des prairies humides (habitat d'espèces et 29% des milieux agro-pastoraux)

Depuis 2005, des diagnostics et des accompagnements aux engagements sont réalisés par le biais de l'animation N2000.

Les animatrices précisent que certaines parcelles sont bien gérées et non engagées dans des contrats et inversement. Certaines s'enrichissent et ne bénéficient plus d'utilisation agricole. Une partie d'un coteau est en projet de mise en pâture mais l'accès à l'eau n'est pas évident. Les propriétaires sont 4 ou 5 personnes différentes et le projet n'est pas encore bien défini ce qui rend l'animation assez longue.

Elles listent ensuite les freins à la contractualisation (cf. diaporama).

Bernard LASPORTES insiste sur le problème du délai de 3 ans pour le paiement. Le retard est trop long. Il n'y a pas de remise en cause du travail des agents de la DDT et de l'ADASEA mais c'est un problème majeur.

Aurélie BELVEZE rappelle en effet que le solde des paiements des agriculteurs engagés en MAEC en 2015 a commencé fin 2017 et les derniers ont été soldés en juin 2018. Pour les paiements de 2016 le solde devrait arriver d'ici fin mars 2019. Pour les paiements 2017-2018, les agriculteurs ont commencé à être payés. L'objectif est de rattraper le retard courant d'année 2019.

Le service instructeur de la DDT du Gers fait des efforts particuliers pour l'instruction des dossiers MAEC avec notamment le recalage cartographique des engagements ponctuels (mares) et linéaires (haies, fossés) avec les Surfaces Non Agricoles du premier Pilier de la PAC. Plus de 200 dossiers avaient été déposés en 2015 pour le Gers dans un contexte où l'instruction du premier pilier n'était pas calée. Le second pilier, auquel sont rattachées les MAEC est toujours instruit et soldé une fois le premier pilier instruit.

II. Bilan de l'animation hors contrat

Les animatrices dressent le bilan des animations et participations en dehors du cadre de la contractualisation, en s'appuyant sur le diaporama :

+ Accompagnements et suivis fonciers

+ Coordination / Contributions

- Participation aux échanges régionaux du réseau N2000
- Echanges avec les services de l'Etat
- Participation à la politique du Département (Espaces Naturels Sensibles, Filière bois-énergie, CDESI)

Éric VICAN présente la CDESI (Commission Départemental des Espaces Sites et Itinéraires). Elle se compose de 3 collèges : les porteurs de projets, les usagers et gestionnaires de l'espace naturel, le mouvement sportif . Il travaille avec Gérard CAMLONG au service des Sports de Nature. Le Lac du Lizet est un Espace Site et Itinéraire depuis 2017. 8 modules vont être installés par le CD32 créant un parcours de santé (entretien physique) sur la partie hors site Natura 2000 sur la berge Ouest du Lac. L'étude de faisabilité de l'installation est en cours. Une convention tripartite CACG-commune de Montesquiou-CD32 pour l'entretien de l'ESI va être signée.

Les animatrices reprennent :

- Consolidation du partenariat avec les BTSA-GPN du CFPPA de Mirande (accueil de Samy LFITI en stage pour 6 semaines à l'ADASEA).
- Échanges avec les partenaires.
- Candidature suite à la demande de la DREAL Liste verte IUCN
- Autres : *SOS Praderas* : programme de recherche sur les prairies de fauche en Espagne Portugal France avec le Conservatoire Botanique - Budget participatif Gersoix : 2000 € pour l'achat de matériel de pâturage - Concours Général Agricole des pratiques Agro-Ecologiques - Prairies et Parcours (hors animation Natura 2000).

Axelle DUVERGER présente brièvement le Concours Général Agricole des pratiques Agro-Ecologiques en 2019 sur le territoire de l'Astarac et en tant qu'organisatrice invite les éleveurs du Site N2000 à y participer (prairies humides et/ou inondables). Ce concours était l'an passé organisé sur les vallées de l'Osse et de la Baïse, une parcelle à Montesquiou qui avait participé a gagné le prix local Chasse / Faune Sauvage. Patrice Clermont a eu la médaille d'or à Paris avec un caractère double-actif (éleveur/boucher) très apprécié du jury.

Laurie VASSELIN mentionne rapidement la journée de formation/discussion faite sur le thème des suivis des habitats et/ou espèces en site Natura 2000 avec la DDT32, le PETR Pays d'Armagnac, l'ADASEA32 (Natura 2000 et CAZH), l'Université Jean Jaurès, le CBNPMP. Il s'agit d'un sujet qui commence à se discuter à l'échelle régionale. Il est possible que des budgets se débloquent à l'avenir pour du suivi.

Sandrine LEPRUN demande si une révision du DOCOB du « Site des Coteaux du Lizet et de l'Osse » est prévue.

Franck **LEBLANC** répond qu'il n'est pas prévu de révision mais une stabilisation des outils existants avec une concentration des efforts sur l'objectif de conserver les habitats et les espèces. Tant que le DOCOB répond aux objectifs, il n'y a pas lieu de le réviser. S'il existe une nécessité de révision au regard des enjeux de conservation c'est envisageable comme c'était le cas du site des Étangs de l'Armagnac, mais cela ne semble pas être le cas ici. Dans le Gers, les sites Natura 2000 sont anciens. Ils sont parmi les premiers sites de l'ex Région Midi-Pyrénées. Il existe beaucoup de sites en Occitanie notamment des sites en devenir où débute tout juste l'animation avec des demandes en terme de financements.

Evaluation des incidences et document d'urbanisme

Franck **LEBLANC** rappelle que l'évaluation des incidences est un aspect réglementaire de Natura 2000. L'ADASEA peut être sollicitée pour fournir des données aidant le porteur de projet à définir les incidences de son projet sur les habitats et/ou espèces du Site. Des mesures conservatoires, compensatoires ou une interdiction peuvent être alors demandées.

Etienne **VERRET** est en colère car la Mairie de Montesquiou vient de recevoir un courrier de la sous-préfecture de Mirande lui demandant de retirer l'autorisation de permis de construire accordée à des jeunes sur une parcelle classée constructible sur le document d'urbanisme pour laquelle le Certificat d'Urbanisme avait été accordé. La réponse a été adressée 2 jours avant la fin du délais légal de réponse et est arrivé 4 jours après la date limite... Heureusement que le pétitionnaire avait retiré son permis mais le vendeur qui pensait pouvoir vendre une partie constructible ne peut plus. Pourtant, le formulaire simplifié d'étude d'incidence rempli par les jeunes en concertation avec l'ADASEA avait été joint à la demande, la parcelle étant en zone Natura 2000. L'étude d'incidences est remise en cause car réalisée en février (période défavorable à la flore et la faune). Seul 0,99% de l'habitat d'intérêt communautaire serait impacté. L'histoire de ce permis de construire n'est pas nouveau, la demande avait été abordée à plusieurs reprises notamment lors du dernier COFIL, où M. UHLMANN et l'ancienne sous-préfète de Mirande étaient présents.

Le Maire de Montesquiou souhaite valoriser Natura 2000 mais ces problèmes restent une grosse contrainte pour l'installation d'autant plus que tout le village et plus de 50 % de la commune sont classés en Natura 2000.

Thomas **ROUSSEL** précise qu'en janvier-février toute la faune et la flore ne s'exprime pas et que l'étude d'incidence est sans-doute jugée incomplète.

Etienne **VERRET** indique que l'ADASEA a la connaissance du terrain.

Franck **LEBLANC** entend et prend note du cas présenté par M. le Maire. Il n'en avait pas entendu parlé par ses prédécesseurs. Il va se renseigner sur le dossier même s'il entend que le pétitionnaire a retiré sa demande. L'évaluation des incidences permet de pointer s'il y a incidence ou non et de voir le cas échéant comment adapter le projet. Il peut y avoir des terrains constructibles en zone Natura 2000 mais il faut regarder les impacts. Il prévoit une information spécifique vers les mairies et services instructeurs pour mieux comprendre l'outil d'évaluation d'incidence. Il fait le constat que les gens connaissent la Police de l'Eau, les défrichements mais ont peu d'informations sur le régime propre à Natura 2000.

Aurélien **BELEZE** rappelle qu'il y a eu une formation sur ce thème en 2015 à destination des élus à Auch.

Bernard LASPORTES apporte son soutien à **Etienne VERRET**. La préoccupation sur l'installation de nouveaux arrivants est un sujet important des communes rurales. Il confirme que des discussions avaient eu lieu au dernier COPIL, le projet semblait sans interdiction formelle.

Thomas ROUSSEL précise que des contraintes environnementales existent aussi au niveau des règles nationales et que la prise en compte des éléments de biodiversité ne se fait pas uniquement sur les sites Natura 2000.

Franck LEBLANC rajoute que la société évolue effectivement vers une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans les différents dossiers réglementaires (étude d'impacts, étude au cas par cas). Ce n'est plus possible d'envisager autrement aujourd'hui.

Actions de sensibilisation

Sandrine LEPRUN présente les animations pédagogiques et Grand Public faites par le CPIE. Les scolaires de Mirande n'ont pas pu sortir sur le Lac du Lizet cette année aux vues des conditions météorologiques. Le lac de Mirande a servi de support pour le terrain. La 13^{ème} fête de l'orchidée a, comme chaque année, connue une bonne participation. La prochaine va bientôt se préparer. La balade est chaque fois minutieusement choisie pour qu'une douzaine d'espèces d'orchidées différentes soient observables au 1^{er} mai.

A l'occasion de la 22ème Nuit internationale de la chauve-souris, la projection d'un film et une balade dans le village de Montesquiou ont été organisées par le CPIE, l'ADASEA et le CEN.

Information et communication

Faute de temps, ces données n'ont pas été commentées (cf. diaporama). **Laurie VASSELIN** précise seulement qu'il n'y a pas eu de changement notable par rapport aux années précédentes, pas de nouvel outil. Les membres du COPIL ont à disposition un exemplaire papier du dernier bulletin d'information Natura 2000 de mars 2019 sur leur table.

Gestion administrative

Non présentée.

B. PERSPECTIVES 2019-2020

Aurélié BELVEZE présente les prévisionnels des contrats pour 2019 et les MAEC 2020. Peu de projets de contractualisation en cours pour 2019.

Sont prévus :

- Animation pédagogique scolaire auprès de 2 classes
- Fête de l'orchidée à Saint-Arailles le 1er mai 2019
- 21 juillet : Participation à la fête de la Madeleine (Montesquiou)
- Suivi des projets du CD32 et de la Fédé de pêche sur l'ESI « Lac du Lizet »

Orientations futures à discuter :

Suivi scientifique en partenariat avec le CBNPMP? → A priori, les budgets ne sont pas favorables pour l'an prochain.

Participation au Comité de bassin de l'Osse? Thème non discuté faute de temps mais il n'y en a pas un prévu pour 2019-2020 → sujet reporté

Participation à l'étude de préfiguration du projet de PNR? Abordé ci-après.

C. FOCUS SUR :

✚ Projet de Parc naturel régional (PNR) et Natura 2000 :

Laurie VASSELIN résume l'état d'avancement du projet en se basant sur le prévisionnel de la démarche qui avait été annoncée lors d'une réunion à destination des partenaires et les connaissances de l'ADASEA (cf. diaporama).

Résumé :

- A l'initiative de 3 Communautés de communes.
- Les Sites N2000 sont des atouts forts pour justifier de la qualité du patrimoine naturel, ils ne sont pas entièrement sur les 3 Communautés de Communes initiatrices.
- Marché public vient d'être attribué pour l'étude de préfiguration au groupement : MC2/Écotone/Territoires Ruraux et Développement.

Dans quelles mesures le COPIL Natura 2000 s'implique-t-il dans le projet ? A quel titre ? Comment s'organiser ? Des élus impliqués ?

Etienne VERRET Précise à la suite de la remarque que les sites Natura 2000 ne fassent pas partie intégrante des 3 Communautés de Communes porteuses, que les communes limitrophes pourront bien entendu être intégrées.

Robert FRAIRET ajoute que sa Communauté de Communes d'Artagnan Fezensac s'est positionnée auprès de Céline SALLES, Présidente du Pays d'Auch et Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie par l'intermédiaire du conseiller Régional Ronny GUARDIA-MAZZOLENI et de François RIVIERE, Président de la Communauté de Communes Val de Gers. Les limites administratives ne sont pas les géographiques. Au-delà de Natura 2000, le PNR est un contrat avec les communes, donc il est possible et nécessaire d'étendre le périmètre. Il faut noter que jusqu' en 2017, 7 communes de la Communauté de communes de d'Artagnan Fezensac appartenaient à l'arrondissement de Mirande. La démarche politique qui est en train de se faire serait de rattacher la Communauté de communes à ce projet de PNR ou en tous cas, le Sud de la route N124. L'importance est capitale car ces territoires sont similaires. Traditionnellement, on parlait déjà de l'entité des « 5 M » : Masseube, Miélan, Mirande, Montesquiou, Marciac auxquels s'ajoutaient Aignan et Vic-Fezensac.

Dans l'étude de préfiguration et dans le suivi de ce dossier PNR qui en est qu'à ces débuts (puisqu'il faudra plusieurs années) il faudra rassembler les éléments de persuasion et cette force politique.

Par ailleurs, dans le cadre du PCAET (Plan climat-air-énergie territorial en cours de lancement) porté par le Pays d'Armagnac, les spécificités diverses de ce territoire et les

enjeux différents entre par exemple les secteurs de Cazaubon, Vic-Fezensac et Saint-Arailles seront considérés.

Enfin, il est important de positionner le PNR et le PCAET dans le cadre du SRADDET (Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire), élément déterminant sur les années à venir.

Laurie VASSELIN questionne le COPIL sur le niveau d'investissement des animatrices vis-à-vis du travail technique pour fournir de la donnée et des éléments de justification du PNR dans le cadre de N2000, mais aussi l'implication d'élus du Copil à ce projet de PNR.

Etienne VERRET précise qu'il fait partie du Comité de pilotage du PNR.

Robert FRAIRET ajoute que la mobilisation de chacune des structures est intéressante, et qu'il est vrai que Natura 2000 est une porte d'entrée du territoire d'Artagnan Fezensac sur ce projet de PNR.

Jérémy DE RE annonce que les Jeunes Agriculteurs du Gers souhaitent être associés au Comité de Pilotage du PNR et qu'un responsable puisse faire parti du COPIL en tant qu'utilisateur du territoire. La Chambre d'Agriculture est associée mais les structures Syndicales n'y sont pas.

Laurie VASSELIN et Aurélie BELVEZE demande si certaines personnes à la fois au COPIL PNR et au COPIL du Site N2000 peuvent faire remonter les informations auprès du COPIL N2000 sous la forme d'une petite restitution en fin d'année des informations importantes par exemple.

Etienne VERRET se propose de restituer les informations. Il pense que ce projet est une chance pour nos territoires et que les zones Natura 2000 serviront à obtenir ce PNR.

Aurélie BELVEZE rappelle qu'il faudra une cohérence territoriale car à l'heure actuelle les 2 sites Natura 2000 à cheval sur plusieurs communauté de communes ne sont pas intégralement concernés.

Etienne VERRET précise que pour le moment, la Région est favorable à la démarche car elle a apporté un financement pour l'étude d'opportunité et auprès des communautés de communes.

Sandrine LEPRUN demande si seules des réunions de COPIL sont prévus ou s'il y aura des groupes de travail.

Etienne VERRET répond qu'effectivement il est prévu des groupes de travail avec les institutionnels, les utilisateurs...

Laurie VASSELIN propose que les animatrices relayent les infos ou sollicitations techniques qu'elles recevront éventuellement lors de l'étude de préfiguration concernant Natura 2000 aux membres du COPIL pour les en tenir informés et savoir qui se rend aux futures réunions.

Franck LEBLANC précise qu'il est en charge de suivre le dossier PNR côté DDT32 et de participer aux groupes de travail. Il précise qu'il ne s'agit pour l'instant que du démarrage d'une volonté territoriale. Il n'y a pas d'interaction directe entre PNR et Natura 2000 même si

Natura 2000 va peser dans la balance. Les bureaux d'études choisis vont travailler à la définition des enjeux y compris hors Natura. Les élus et les administrations sont membres des COPILs, il n'y a donc pas lieu de mobiliser du temps d'animation Natura 2000 à ce stade.

Bruno SIRVEN ajoute qu'au-delà de la biodiversité, le paysage est un facteur sur lequel il faut réfléchir. Il serait bien de mobiliser le Site N2000 comme un territoire pilote sur la gestion de ses paysages au-delà même de la candidature PNR. Cela ne coûterait pas beaucoup plus cher et permettrait de démarquer le Site. Peut-être qu'il suffirait de commencer par faire un effort particulier lors de l'entretien du bord des routes. L'idée est de se rattacher à des choses qui existent et être exemplaire sur les voiries par exemple ou bien sur la gestion des forêts.

Robert FRAIRET fait remarquer qu'en 2016 le Préfet de Région rendait prioritaires 3 thématiques : mer/montagne/canal du midi. Or 60 % du territoire est rural, la campagne est aussi prioritaire et le Gers est une vitrine. Le PCAET touche la totalité des enjeux et pas uniquement la qualité de l'air, c'est un Plan qui rassemble et qui donne la clé et le concept des aménagements du territoire pour les années à venir.

Franck LEBLANC rappelle le principe de Natura 2000 qui est la préservation des habitats et des espèces. Le COPIL Natura 2000 va participer au COPIL PNR au travers d'autres casquettes (élus, administrations ou autres). Dans les 3 années à venir l'animation concentre son budget sur la préservation des habitats et des espèces. Il ne faut pas se tromper d'emprise.

Robert FRAIRET souligne le manque de transversalité et dialogue. Par le PCAET tout le monde sera concerné.

✚ Valorisation des élevages herbagers gersois :

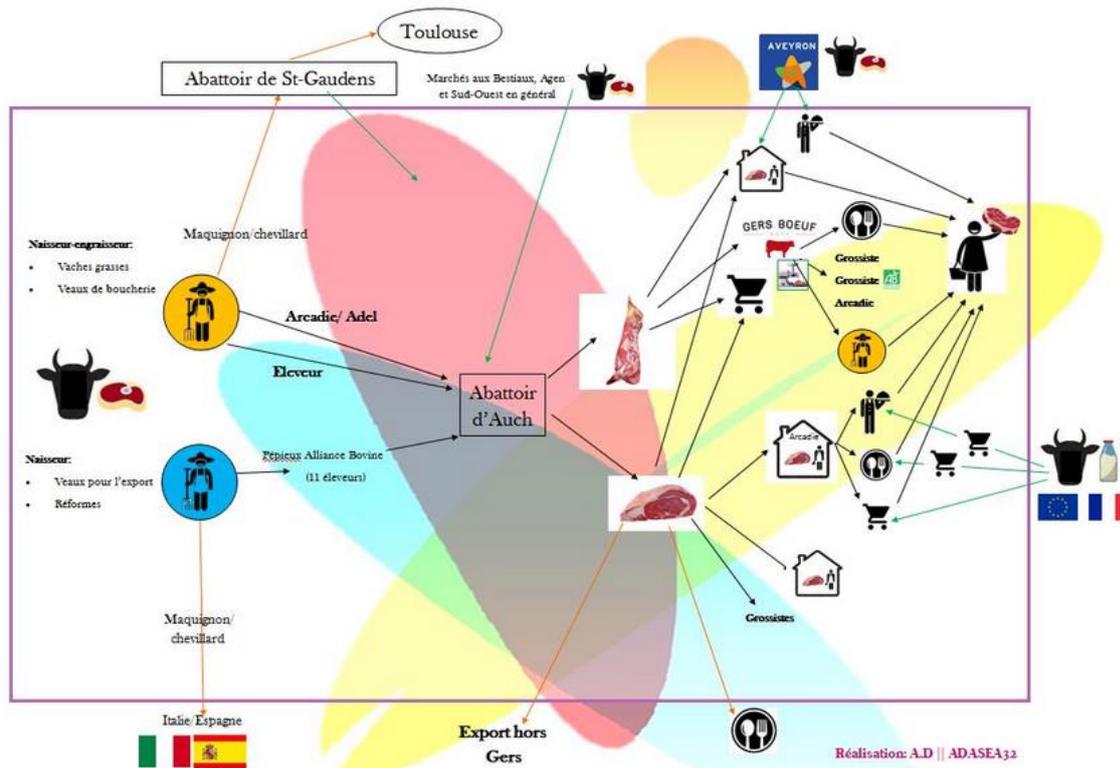
Axelle DUVERGER présente le résultat de l'étude réalisée dans le cadre du PCAET du Grand Auch en s'appuyant sur un diaporama. Cette étude part d'un constat simple : valoriser les produits issus d'élevage extensif herbager, c'est maintenir cette activité et la grande diversité de services écosystémiques qu'elle procure et conserver les milieux agro-pastoraux écrins d'une biodiversité complexe.

Elle explique rapidement le déroulé de l'étude : les premiers entretiens révèlent que la viande bovine gersoise (toute qualité confondue) est loin d'être consommée localement ! Cela remet en question l'adéquation de l'étude initiale aux réalités du terrain puisqu'à la question «Comment valoriser les produits issus d'élevages extensifs et herbagers Gersois ?» les professionnels du secteur répondent massivement qu'il faudrait déjà commencer par valoriser la viande bovine gersoise tout court...

L'étude s'étoffe d'une problématique plus ambitieuse et plus complexe, sans perdre de vue pour autant son but premier.

Elle a réalisé une 40^{aine} d'entretiens à l'été 2018 auprès des acteurs de la filière : à la fois professionnels du secteur de l'élevage (conseillers Chambre d'Agriculture, Idele, OP, éleveurs, coopératives), de la viande (Syndicat des Bouchers, abattoir, transformateur), intermédiaires commerciaux et acheteurs (GMS, restauration, RHD) etc... Cet état des lieux non exhaustif permettant d'avoir une vision d'ensemble des acteurs de la filière et de considérer les potentialités du projet.

Elle présente alors les résultats :



Etat de la filière d'après les entretiens réalisés auprès d'une 40aine d'acteurs

Elle liste les principaux freins à tous les niveaux identifiés sur la consommation de viande gersoise en local et des initiatives concrètes qui présentent des leviers possibles à ces problèmes. (Cf. Etude)

L'étude intégrale est en téléchargement sur la page internet de l'ADASEA : <http://www.adasea32.fr/content/valorisation-des-produits-issus-d%C3%A9levage-herbager>

Un temps d'échange fait suite à la présentation :

Thomas ROUSSEL demande si l'abattoir ambulante est toujours en projet dans le Gers ?

Jérémy DE RE répond que l'expertise est en cours. Le coût d'un abattoir ambulante est colossal car il nécessite du personnel et des véhicules adaptés. A cela s'ajoute la question de la gestion des déchets et de l'accessibilité aux fermes, toutes les exploitations ne pouvant pas accueillir les engins (1 semi-remorque pour l'abattage et différents véhicules pour les déchets et la transformation + les services vétérinaires).

Il précise que le Ministère en charge de l'Agriculture cherche un département pilote pour effectuer un test mais que ça ne sera pas le Gers.

Axelle DUVERGER explique que l'abattoir d'Auch a une gouvernance intéressante (Grand Auch, Arcadie et un groupement d'éleveurs). Mais il n'y a pas de concurrence et selon les agriculteurs, cela ne leur laisse pas trop le choix.

Bruno SIRVEN s'interroge sur le nombre d'agriculteurs présents sur le Site N2000.

Aurélien BELVEZE répond qu'au début de l'animation Natura 2000 il y avait environ 30 à 50 agriculteurs et aujourd'hui plutôt une 20^{aine}. Ces chiffres représentent le nombre de personnes qui ont leur siège d'exploitation dans Natura 2000 ou en dehors mais qui déclarent des parcelles agricoles au sein du Site N2000 à la PAC. Le nombre d'éleveurs est donc plus faible.

Bruno SIRVEN demande si l'outil d'Association Foncière Pastorale serait envisageable et s'il avait déjà été discuté.

Laurie VASSELIN répond qu'elle a suivi une journée technique sur l'AFP dans le Lot via le réseau de techniciens *Pâtur'Ajuste* auquel adhère l'ADASEA, animé par SCOPELA en mars 2018. Cet outil peut en effet être une solution mais il demande une forte mobilisation à court, moyen et long terme de la part des propriétaires et du ou des éleveurs impliqués dans l'Association. L'appui d'une structure extérieure pour le montage de l'association et l'organisation des réunions faciliterait grandement les choses.

Jérémy DE RE félicite le travail chronophage de collecte des données et les nombreux entretiens menés par **Axelle DUVERGER**. Il donne quelques chiffres : 20% en prairie au niveau national, 37% dans le Gers avec comme point fort des animaux largement nourris à l'herbe.

La question de la structuration de la filière se pose effectivement et il y a un effort collectif à faire pour la maintenir. La question du maintien de l'élevage et de l'engagement collectif passe par le critère humain (repose sur des Hommes).

Le Gers n'a pas un bassin de consommateurs propice pour la vente directe. A chaque niveau de la chaîne, il manque de main d'œuvre.

Axelle DUVERGER insiste sur le fait que les outils pour la vente directe ne sont pas forcément adaptés : il manque le troisième niveau de transformation pour les steaks hachés notamment. Le fait de délocaliser hors département la mise sous atmosphère protectrice ou la fabrication de steaks hachés font que la viande ne revient pas dans le Gers.

Le paradoxe est que tout le monde veut mieux manger mais refuse l'augmentation des prix.

Robert FRAIRET confirme le critère du prix en mentionnant qu'un repas est à moins de 2€ dans le cadre du groupement hospitalier territorial. La première économie est de réduire les frais d'alimentation. Il ne s'agit pas seulement d'une volonté politique puisqu'il s'agit ici d'un groupement privé.

Jérémy DE RE Ajoute que la production gersoise s'adresse à un mode de consommation spécifique avec des besoins qui ne correspondent plus aux besoins de la ménagère.

Axelle DUVERGER ajoute que l'Adel et l'abattoir parviennent quand même à s'organiser pour vendre l'intégralité d'un animal. Il est dur de faire face à la saisonnalité de la viande et aux pièces qui culturellement se consomment peu en France. Globalement, si la consommation de pièces de viande en France est en diminution, celle de la consommation de steaks hachés est exponentielle et celle des viandes en plats cuisinés augmenterait.

Un autre coup dur attendu pour la consommation de viandes allaitantes serait l'arrivée en masse prochaine de viande de réforme laitière bio arrivée de France ou d'Europe.

Jérémy DE RE annonce que depuis peu (information très récente), qu'il y a une reprise de l'engouement pour la viande en pièces (non hachée ni transformée en plats cuisinés).

Laurie VASSELIN clôture les discussions en mentionnant que cette étude réalisée hors cadre de l'animation Natura 2000 est intéressante pour nous faire réfléchir aux autres leviers de maintien de l'élevage allaitant gersois, garants sur le Site Natura 2000 du Lizet de la conservation des habitats d'intérêt communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Bernard LASPORTES remercie encore une fois les participants. **La séance est levée à 16h30.**